

Ajournement

déclaration. La Commission a formé une commission spéciale sur la déclaration des coûts, sous la présidence de M. Benson. La commission a créé un comité technique formé de représentants de la Commission, du ministère des Transports, des provinces et des sociétés ferroviaires. La commission et le comité technique doivent examiner les demandes de renseignements sur les coûts et veiller à ce que les réponses soient rédigées de façon à ce que le ministre puisse les communiquer aux gouvernements provinciaux.

Toutes les provinces de l'Ouest, de même que les chemins de fer, ont approuvé la proposition et le comité technique doit tenir une réunion d'ici une semaine environ. Le 1^{er} mars, les chemins de fer ont remis à la CCT les coûts réels des six mouvements particuliers dont le ministre parlait dans sa lettre d'octobre à la Commission.

Même si les choses ne se sont pas déroulées aussi rapidement que les provinces l'auraient voulu, il y a des progrès dans l'ensemble et dès que le comité technique sera en marche, la communication des données commencera. Au cas où le processus échouerait, et rien ne laisse prévoir cette éventualité regrettable, tant le ministre des Transports que le premier ministre se sont engagés à recourir à des mesures législatives pour rendre la divulgation obligatoire.

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE ET LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA—LA QUESTION DE L'ÂGE D'ADMISSIBILITÉ

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à moins qu'on agisse, je prédis que lors des prochaines élections, qu'elles aient lieu tôt ou tard...

M. Orlikow: Tôt!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): ... l'une des questions auxquelles tous les partis devront faire face est celle-ci: Qu'a fait la 29^e législature au sujet des pensions à 60 ans? Voilà pourquoi je soulève la question la plus souvent possible. Voilà pourquoi j'ai posé la question suivante au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) le vendredi 8 mars telle qu'elle figure dans le hansard à la page 313 et je cite:

Étant donné les préoccupations et besoins d'un grand nombre de personnes âgées de 60 à 65 ans et étant donné que l'idée d'abaisser l'âge d'admissibilité aux pensions à 60 ans est approuvée par la majorité des Canadiens, le ministre dirait-il si le gouvernement envisage d'apporter des modifications à la loi sur la sécurité de la vieillesse et au Régime de pensions du Canada en vue d'accorder les pensions à 60 ans à titre facultatif?

Ce à quoi il a répondu, et je cite le hansard:

L'HON. MARC LALONDE (MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL): Monsieur l'Orateur, j'aimerais rappeler au député qu'un grand nombre de personnes âgées de moins de 60 ans ont également besoin d'aide. La politique du gouvernement vise à offrir un supplément de revenu et une sorte de revenu garanti à tous les Canadiens dans le besoin quel qu'en soit l'âge. C'est pourquoi je n'envisage pas d'apporter la modification de détail proposée par le député.

Suivaient une autre question et une autre réponse qui reprenaient à peu près le même échange. Je signale une chose au ministre: quand un gouvernement nous parle de ce qu'il a accompli, il fait la liste de ses réalisations, une à une. Voilà comment la majeure partie de la législation à caractère social, comme dans les autres domaines, a été adoptée au pays. Elle a été adoptée mesure par mesure, pour ainsi dire, pierre par pierre; aussi, le fait que le ministre me dise qu'il ne veut pas apporter de modifica-

[M. Guay (Saint-Boniface).]

tion de détail ne me bouleverse pas. C'est ce que le parti libéral fait dans le domaine social depuis 1919.

Je suis tout à fait d'accord pour dire que d'autres groupes ont besoin d'aide. Je suis très heureux que le ministre, de concert avec ses homologues provinciaux, prenne des mesures pour mettre en œuvre un régime quelconque de revenu garanti, un régime qui donnera un revenu supplémentaire à ceux qui travaillent, mais qui ne gagnent pas assez pour avoir un niveau de vie convenable. Je suis cependant certain que le ministre conviendra, même s'il est le seul Libéral à le faire ce soir, qu'il n'est pas juste de parler des besoins des autres groupes, puis de dire que nous ne devrions pas satisfaire aux besoins d'un groupe quelconque.

Il aura tout mon appui pour les autres choses qu'il veut entreprendre. Je le prie cependant d'étudier sérieusement la possibilité d'accorder des pensions aux personnes âgées de 60 ans, non pas de la même façon que les pensions de sécurité de la vieillesse, dont tous les Canadiens peuvent profiter et qui sont maintenant accordées à l'âge de 65 ans, mais certainement à tous ceux qui ont quitté le marché du travail ou qui sont sur le point de le faire. A mon avis, on devrait faire la même chose à l'égard du Régime de pensions du Canada et je considère que l'une des priorités dans le domaine de la réforme sociale serait d'apporter des modifications aux deux lois en cause.

L'une des raisons pour lesquelles cette question préoccupe tellement les Canadiens est que l'allure de la vie économique a beaucoup changé et que beaucoup de personnes âgées de plus de 50 ans ou de 55 à 60 ans trouvent la course économique un peu trop effrénée pour elles et pensent avoir le droit de prendre leur retraite. Dans bien des cas également un des conjoints a plus de 65 ans tandis que l'autre ne les a pas. Il est parfois proposé qu'à l'obtention de la pension par l'un des deux, l'autre devrait la toucher aussi quel que soit son âge. Il en résulte un problème, je crois. On peut parler d'un conjoint de moins de 65 ans, mais que dire des célibataires qui n'ont pas 65 ans, et des autres cas? Ce problème trouverait souvent une solution si, dans les cas ordinaires d'un conjoint qui a trois ou quatre ans de plus que l'autre, celui qui a quitté le marché du travail à 60 ans pouvait devenir admissible à la pension.

● (2200)

Je soumets donc de nouveau ce soir cette question au ministre. Je sais d'après ses réponses antérieures et certains commentaires qu'il a faits au cours de la soirée à l'endroit du Congrès du travail du Canada qu'il est prêt à invoquer des arguments et des raisons à l'encontre de ce projet. Le véritable motif, je suppose, c'est que le Conseil du Trésor n'est pas d'accord et que le gouvernement a fait tellement dans ce domaine au cours de la dernière session. Quoi qu'il en soit, j'en appelle aux sentiments du ministre, qui a le cœur bien placé je pense, et à son intelligence qui a conscience de la situation politique, surtout lorsque je lui conseille de prendre des dispositions et d'en faire prendre à son gouvernement sur cette question des pensions à 60 ans.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai toujours apprécié les remarques et les commentaires de l'honorable représentant dont la préoccupation des citoyens âgés et des problèmes de retraite est connue dans tout le pays. J'aimerais d'abord faire remarquer que le Conseil du Trésor n'est pas le seul à nous conseiller d'être prudents dans nos dépenses publiques pour ce secteur, il y a aussi le